



Mariage ou pacs et renouvellement titre séjour

Par Visiteur

Je vis en concubinage avec une camerounaise depuis 6 ans, son titre de séjour de 10 ans expire en novembre 2011. Un des soucis est que sa cousine (naturalisée française) qui lui a permis d'avoir ce titre de séjour, a par la suite, fait rentrer en France sa mère qui se trouve maintenant en situation irrégulière. Est-ce que le renouvellement du titre de ma concubine s'annonce compromis par rapport à ce fait. Si oui, le fait de se marier ou de se pacser, résoudrait-il le problème? (lequel de ces deux cas est à privilégier).

Pour info nous sommes devenus propriétaires tous les deux en mars 2010 et ma concubine travaille en CDI.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Pardonnez-moi mais je ne comprends pas votre remarque et le lien entre le titre de séjour de votre concubine et sa cousine.

Sur quel fondement votre concubine a-t-elle obtenu son titre de séjour?

Cordialement

Par Visiteur

C'est sa cousine qui a fait les démarches auprès de la préfecture pour que ma concubine obtienne le titre de séjour.

On ne connaît pas vraiment le fondement, c'est sans doute du fait que sa cousine qui était sa tutrice, s'est mariée et est devenue française.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Si votre amie a eu son titre de séjour en toute légalité, il n'y a pas de raison que l'administration lui tienne rigueur de l'attitude de sa cousine.

Quant au renouvellement de son titre, il conviendrait de savoir les faits qui ont motivé sa délivrance car d'eux dépendent le renouvellement.

Par ailleurs, est-ce que les autorités ont eu connaissance du séjour irrégulier de la mère?

Cordialement